



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7565<sup>e</sup>** séance

Vendredi 20 novembre 2015, à 17 h 30  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Rycroft .....	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Angola .....	M. Gaspar Martins
	Chili .....	M. Barros Melet
	Chine .....	M. Liu Jieyi
	Espagne .....	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Sison
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. Delattre
	Jordanie .....	M <sup>me</sup> Kawar
	Lituanie .....	M <sup>me</sup> Murmokaitė
	Malaisie .....	M <sup>me</sup> Adnin
	Nigéria .....	M. Laro
	Nouvelle-Zélande .....	M. Van Bohemen
	Tchad .....	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du) .....	M. Ramírez Carreño

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 17 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/890, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2249 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Delattre** (France) : Le 13 novembre dernier, Daech commettait un acte de guerre contre la France. En conduisant ses attaques meurtrières à Paris et à Saint-Denis, Daech a voulu frapper plus qu'une capitale, il a voulu frapper ce qui définit notre nation. Le bilan est particulièrement lourd, le Conseil le sait : 130 personnes ont été tuées, plus de 600 ont été blessées, 193 sont encore hospitalisées, beaucoup entre la vie et la mort.

Mais Daech, ce jour-là, n'a pas seulement frappé la France et les Français. Il a cherché à atteindre bien au-delà. Il a touché le monde, dans cette ville cosmopolite qu'est Paris. Parmi les personnes décédées, ce sont 24 nationalités qui ont été recensées à ce jour. Et je ne peux ici que rappeler qu'avant Paris, Daech s'est attaqué au Liban, à l'Iraq, à la Turquie, à la Tunisie, à la Russie et à de nombreux autres pays. Il a voulu porter atteinte à un idéal, celui de notre liberté

et de notre humanité partagée; un idéal qui est celui de l'Organisation des Nations unies.

Le Président Hollande s'est exprimé lundi devant le Parlement français réuni en Congrès pour marquer la détermination absolue de la France à lutter avec tous les moyens nécessaires contre Daech. Et dans sa lutte implacable contre le terrorisme de Daech, la France veut être fidèle à ses valeurs. Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, la France croit profondément à la raison d'être de l'Organisation. L'ONU, c'est le primat du droit et de la sécurité collective. C'est donc vers le Conseil de sécurité que le Président de la République s'est naturellement tourné pour organiser et mobiliser notre action internationale.

En adoptant la résolution 2249 (2015), le Conseil de sécurité s'est mobilisé, à l'unanimité de ses membres et à la hauteur de ses responsabilités. La résolution que nous venons d'adopter reconnaît le caractère exceptionnel de la menace de Daech. Le Conseil appelle tous les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer le sanctuaire que Daech a créé en Syrie et en Iraq, mais aussi repousser son idéologie radicale. Cette résolution encadre notre action dans le cadre du droit international et dans le respect de la Charte des Nations Unies, qui est notre bien commun, j'allais dire : qui est notre trésor commun. Il offre aussi une garantie de lutte efficace contre le terrorisme transnational.

Les attentats du 13 novembre ont constitué, je l'ai dit, une agression armée contre la France. Nos actions militaires, dont nous avons informé le Conseil de sécurité dès l'origine, qui étaient justifiées par la légitime défense collective, peuvent désormais se fonder également sur la légitime défense individuelle conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Sur le fondement de cette résolution historique du Conseil de sécurité, la France poursuivra et amplifiera ses efforts pour mobiliser toute la communauté internationale afin de vaincre notre ennemi commun. La France prendra toute sa part à cet effort. Sur le plan militaire, le Président de la République a annoncé une intensification de ses frappes aériennes contre des cibles stratégiques de Daech en Syrie. Cette intensification est en cours : la France triplera dans les prochains jours sa capacité de frappe avec l'arrivée sur zone du porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Sur le plan politique, la lutte contre Daech ne pourra être efficace que si elle s'appuie sur une transition politique permettant de mettre un terme au conflit syrien, qui a fait, et continue de faire le lit du terrorisme.

Cette résolution crée donc les conditions d'une mobilisation internationale. Dans ce contexte, nous en appelons à l'Europe. Mon pays a demandé et obtenu cette semaine de l'Union européenne l'activation, pour la première fois de son histoire, de la clause de solidarité mutuelle. Car la France paie un lourd tribut dans sa lutte contre le terrorisme, contre Daech en Syrie et en Iraq mais également contre Al-Qaida au Sahel. Nous attendons que l'Europe se mobilise activement à nos côtés, pour notre sécurité partagée et celle des pays frontaliers de la Syrie.

Nous en appelons également à tous les membres du Conseil de sécurité et au-delà. C'est dans cet esprit que le Président de la République se rendra la semaine prochaine à Washington puis à Moscou. Nous avons pris et prendrons contact avec de multiples partenaires. Nous sommes en effet déterminés à obtenir une mobilisation aussi large que possible. Face à Daech, mes chers amis, nous avons l'humanité en commun. Nous, les peuples des Nations Unies, avons le devoir de la défendre.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : Cela fait maintenant plusieurs jours que l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres organisations terroristes ont lancé une série d'attaques terroristes meurtrières en de multiples endroits à travers le monde, tuant des civils innocents, y compris des citoyens chinois. Le Gouvernement chinois condamne fermement les atrocités commises par les organisations terroristes. Leurs auteurs doivent être traduits en justice.

Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité tout entière. Tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les motivations, le moment, le lieu ou les auteurs, sont des actes criminels graves qui menacent la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit s'unir dans ce combat, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux autres normes fondamentales qui gouvernent les relations internationales. Elle doit permettre à l'ONU de jouer pleinement son rôle de chef de file, renforcer encore davantage la coordination et la coopération dans la lutte contre le terrorisme, et former un front uni contre le terrorisme.

Les efforts antiterroristes doivent porter tant sur les symptômes que sur les causes profondes du problème et éviter d'adopter la politique des deux poids, deux mesures. L'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme doit inclure la lutte contre l'utilisation d'Internet par les terroristes pour fomenter et planifier des activités

terroristes et propager des idées extrémistes. Il faut également prendre des mesures pour couper les canaux de financement des terroristes et mettre un terme à leurs mouvements transfrontaliers.

Le Gouvernement chinois condamne catégoriquement à toutes les formes de terrorisme et lutte fermement contre tous les crimes terroristes violents qui menacent la civilisation humaine. La lutte contre les forces terroristes du Turkestan oriental, avec à sa tête le Mouvement islamique du Turkestan oriental, est une composante importante de la lutte internationale contre le terrorisme. Nous continuerons de renforcer notre coopération avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme afin de préserver la paix et la stabilité mondiales.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) : Aujourd'hui, nous sommes tous Français, nous sommes tous Maliens. (*l'orateur poursuit en russe*)

Et, chers collègues, nous sommes également Russes et Arabes.

(*l'orateur reprend en français*)

C'est le moment de réagir, et de le faire avec un cœur français, avec un cœur russe, malien et arabe. Les terroristes à Beyrouth, à Ankara, au Sinaï, à Paris, à Bamako, ont la volonté déclarée de nous effrayer, comme jadis à New York, à Casablanca, à Madrid. Mais ils ne réussiront pas. Aujourd'hui nous avons réagi rapidement, unis, avec détermination et force. La seule façon de ne pas céder la victoire au terrorisme est de continuer notre façon de vivre et de préserver intacts nos principes et valeurs, sans concessions sur les droits de l'homme.

Je tiens donc à souligner le paragraphe 5 de la résolution 2249 (2015), qui assure une couverture légale, comme l'article l'indique, dans le respect inaliénable des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit humanitaire. Car, comme l'empereur romain Marc Aurèle l'a dit : « La meilleure façon de se venger d'un ennemi, c'est de ne pas lui ressembler ». Nous qui sommes assis autour de cette table, nous avons aussi le devoir de garantir ces valeurs et principes. Nous ne pouvons pas tolérer que la presse quotidienne fasse partie de la guerre. Personne ne peut douter que nous tous, sans exception, devons serrer les rangs pour lutter contre le terrorisme et le vaincre.

Je remercie donc la France de son leadership dans la présente résolution et lui sais gré d'avoir

donné le coup d'envoi pour nous sortir des tranchées et intensifier notre offensive. Ces jours-ci, nous avons souvent entendu chanter *La Marseillaise*. Ce n'est pas la première fois que cet hymne symbolise la résistance contre l'étendard sanglant de la tyrannie. Il est temps qu'une fois de plus, nous, les citoyens du monde entier, formions nos bataillons contre ceux qui viennent nous égorger. Il est temps de vaincre.

**M<sup>me</sup> Sison** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ces dernières semaines, des attaques terroristes barbares ont choqué la conscience du monde. De l'Europe à l'Afrique et au Moyen-Orient, des hommes et des femmes innocents ont été massacrés. Des familles ont été détruites à Beyrouth, des spectateurs d'un concert assassinés à Paris, des passagers d'un avion tués dans les airs et des touristes exécutés sur une plage en Tunisie. Les États-Unis se tiennent aux côtés des victimes du terrorisme de toutes les confessions et toutes les nationalités.

Cela dit, alors que nous pleurons ceux qui ont perdu la vie dans les récents attentats, nous n'oublions pas la violence généralisée qui perdure en Iraq et en Syrie, où des hommes, des femmes et des enfants luttent chaque jour pour survivre et fuir le carnage. Derrière ces actes de violence se trouve une idéologie violente de la haine. Des groupes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra savent ce qu'ils font. Ils commettent des atrocités pour promouvoir une vision du monde fondée sur la haine. Nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, devons, par conséquent, intensifier et accélérer nos efforts en vue d'affaiblir et de vaincre ces groupes une fois pour toutes. Nous avons besoin d'une initiative véritablement mondiale pour lutter contre l'EIIL, prévenir d'autres attaques dans nos pays et stabiliser le Moyen-Orient.

C'est pour cette raison que nous nous félicitons de la résolution 2249 (2015), qui demande résolument aux États de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément au droit international, pour lutter contre l'EIIL et le Front el-Nosra. Nous devons également endiguer le financement, la fourniture d'armes, le recrutement et d'autres formes d'appui à l'EIIL et au Front el-Nosra. Comme la résolution le reconnaît, l'Iraq a fait savoir qu'il est confronté à une grave menace posée par la poursuite des attaques commises par l'EIIL, en particulier depuis le sanctuaire qu'il a établi en Syrie. Le régime Assad en Syrie a montré qu'il ne peut et ne veut pas éliminer cette menace, alors même qu'il

entreprend des actions qui favorisent le recrutement par les extrémistes.

À cet égard, en coopération avec l'Iraq, les États-Unis ont pris la tête des efforts internationaux visant à fournir une assistance à la lutte contre la menace que l'EIIL fait peser sur la sécurité du peuple et du territoire de ce pays. Conformément à la Charte des Nations Unies et sa reconnaissance du droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, nous prenons les mesures militaires nécessaires et proportionnées à la situation pour priver l'EIIL d'un sanctuaire. Les États-Unis, de concert avec 64 autres pays et organisations internationales, ont formé la Coalition internationale contre l'EIIL, dont l'objectif central est d'affaiblir les capacités de l'EIIL et de le vaincre une fois pour toutes. Sur le plan militaire, la Coalition s'emploie à priver l'EIIL de toute possibilité de trouver refuge, à entraver sa capacité d'asseoir sa puissance et à renforcer les capacités des partenaires. Elle s'emploie également activement à endiguer le soutien financier et économique de l'EIIL, et le flux de combattants terroristes étrangers en provenance et à destination des territoires qu'il a saisis, de même qu'à contrer son message de haine et de violence. Pour stabiliser les régions libérées des griffes de l'EIIL, la Coalition appuie en outre les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement et par le Gouvernement iraquien.

La résolution d'aujourd'hui rappelle le cadre bien établi du Conseil de sécurité pour faire face aux menaces terroristes en général et, en particulier, à l'EIIL, au Front el-Nosra et aux autres entités associées à Al-Qaïda. De nombreuses résolutions, dont les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015), énoncent les obligations et les mesures spécifiques que les États doivent prendre pour lutter contre ces menaces. Au Conseil de sécurité, nous attendons avec impatience de poursuivre notre coopération, y compris dans les comités des sanctions concernés et les entités chargées de la lutte contre le terrorisme, afin de renforcer notre volonté et notre capacité de mettre en œuvre ces instruments en vue de combattre l'EIIL et les groupes qui lui sont associés.

Pour vaincre ces groupes, nous devons également lutter contre l'extrémisme violent qui les alimente. Leurs idéologies violentes séduisent et motivent des gens partout dans le monde, y compris ceux qui sont probablement responsables de l'attentat tragique qui a visé un hôtel aujourd'hui à Bamako. C'est pourquoi

nous attendons avec intérêt le plan du Secrétaire général visant à prévenir l'extrémisme violent.

Enfin, il faut de toute urgence œuvrer de concert pour appuyer une transition politique en Syrie, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et à la déclaration du Groupe international d'appui pour la Syrie, afin de réduire les zones d'opérations de ces groupes et mettre en place un processus politique menant à une gouvernance crédible, sans exclusive et non sectaire, suivie d'une nouvelle Constitution et de la tenue d'élections.

Notre tâche est immense, mais nous savons ce qu'il faut faire. Nous tirons notre force de la résilience des personnes touchées par ces tragédies. Leur unité et leur détermination montrent pourquoi l'EIIL n'atteindra pas son objectif, qui est de susciter la peur et de diviser les communautés. Grâce à la coopération et à la solidarité mondiales, l'EIIL et son idéologie seront vaincus.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui après une série de terribles attentats terroristes qui ont causé la mort de centaines de personnes. L'« État islamique » et ses affiliés menacent maintenant de nouvelles attaques. Nous pleurons tous les morts que ces attentats ont faits dans le Sinaï et à Paris. Parmi les derniers à être devenus l'objet de cette terreur, il y a maintenant la Turquie, la Tunisie, le Liban et, aujourd'hui, le Mali. Boko Haram continue de sévir. En Iraq et en Syrie, l'« État islamique » essaye d'instaurer un califat terroriste pour s'en servir de tremplin afin d'étendre encore son influence.

Nous condamnons fermement les actes abominables perpétrés par ces terroristes. Nous réitérons nos sincères condoléances aux familles et aux amis des personnes décédées et souhaitons un prompt rétablissement à ceux qui ont été blessés. Les commanditaires et les auteurs de ces crimes sanglants seront fermement punis. Ils doivent être recherchés où qu'ils se cachent. Nous sommes prêts à nous engager à cette fin dans un vaste processus de coopération avec les autres États.

Lutter implacablement contre le terrorisme aura été ces dernières années la priorité absolue de mon pays, ciblé à maintes reprises par des attentats terroristes barbares. La communauté internationale doit se mobiliser au maximum, faire preuve une fois de plus de volonté politique, d'unité et de solidarité dans la lutte contre la menace commune du terrorisme. Dans la dernière allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée

générale (voir A/70/PV.13), le Président Poutine a appelé à renforcer la lutte par des mesures et des actions spécifiques, et à conjuguer les efforts, en nous appuyant non pas sur nos ambitions mais sur nos valeurs partagées et nos intérêts communs, dans le respect du droit international, afin de former une large coalition antiterroriste internationale. Nous nous félicitons de la prise de conscience actuelle du fait qu'il est temps que la communauté internationale resserre les rangs face au terrorisme, ainsi que des efforts que mènent activement nos partenaires au sein du Conseil de sécurité en vue de régler ce problème. C'est en effet une préoccupation centrale pour tous, qui mérite une attention prioritaire et, surtout, l'adoption de mesures sans aucune condition préalable.

Bien entendu, nous ne pouvions qu'appuyer le projet de résolution présenté par la France. Bien que la résolution 2249 (2015) ait été élaborée dans des circonstances tout à fait inhabituelles et dans un laps de temps très court, la délégation française a quand même examiné et pris en considération un certain nombre d'amendements importants demandés par la Russie. Nous sommes convaincus que le socle de la lutte internationale contre le terrorisme doit être la Charte des Nations Unies, notamment pour ce qui est de l'emploi de la force. Nous pensons qu'il fallait que cela apparaisse dans le texte. C'est désormais le cas.

Après les rectifications demandées par la délégation russe, le préambule de la résolution indique maintenant clairement que les documents adoptés par le Groupe d'action pour la Syrie en date du 30 octobre et du 14 novembre 2015 constituent un ensemble sur la base duquel, avec les dispositions du Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe), doit se faire le règlement de la crise syrienne.

Le Conseil a pris ces dernières années un certain nombre de décisions importantes destinées à renforcer la lutte contre le terrorisme international et à l'adapter aux nouvelles menaces et à l'évolution des tactiques utilisées par les terroristes. La résolution 2199 (2015) sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui vise à tarir les sources de revenus tirées notamment de la vente illégale de pétrole, a ainsi été adoptée en février à l'initiative de la Russie (voir S/PV.7379).

À notre avis, la résolution présentée par la France est un appel politique qui ne modifie en rien le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme. Nous la considérons comme un pas vers la création d'un large front antiterroriste grâce à une coopération globale entre

États pour mettre fin à toutes les formes de terrorisme et en éliminer les causes. C'était aussi l'objectif recherché par la Russie lorsqu'elle a présenté au Conseil aux fins de son examen, le 30 septembre, un projet de résolution contenant un certain nombre de dispositions pratiques spécifiques sans lesquelles il serait difficile de vaincre le terrorisme en Iraq et en Syrie. Nous considérons que les tentatives de blocage de l'examen de notre projet de résolution par certains membres du Conseil relèvent de la myopie politique : on ne peut, d'un côté, lutter contre les terroristes et de l'autre, faire en pratique le jeu de ces terroristes pour des motifs opportunistes. Nous escomptons continuer à travailler activement sur notre projet de résolution afin qu'il soit adopté rapidement.

**M. Laro** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Les attentats perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à Paris et à Beyrouth, les attaques de Boko Haram au Nigéria et les attaques commises aujourd'hui à Bamako par des extrémistes liés à Al-Qaida permettent de souligner le fait que les groupes terroristes constituent une menace majeure à la paix et à la sécurité internationales. Le Nigéria condamne ces attentats barbares et lâches dans les termes les plus forts. Il ne saurait y avoir de justification aux attentats terroristes, dont les auteurs doivent être implacablement poursuivis et traduits en justice. Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles, aux amis et aux proches de ceux qui ont perdu la vie dans ces attentats terroristes et souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

La situation appelle une action urgente de la part de la communauté internationale, qui doit intensifier la lutte contre l'EIIL et les autres groupes terroristes, notamment Boko Haram. La résolution 2249 (2015) que le Conseil vient d'adopter fournit un cadre à cette fin. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent maintenant œuvrer de concert à la mise en oeuvre rapide de la résolution.

**M<sup>me</sup> Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption rapide et unanime de cette résolution. « Même pas peur ! » Voilà quelle a été la réponse fière et poignante des Parisiens suite à la tragédie de la semaine dernière. Et en effet, nous ne pouvons pas et ne devons pas céder à la peur, mais agir avec toute la force de notre conviction contre le mal que représente Daech.

Tous solidaires du peuple français, nous partageons aussi la peine et le chagrin de tous ceux qui ont été touchés par le carnage et le massacre perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Boko

Haram et d'autres mutations de ce fléau du terrorisme. Rien, jamais rien, ne pourra justifier le terrorisme. La Présidente lituanienne, M<sup>me</sup> Dalia Grybauskaitė, a réaffirmé ce matin la détermination de mon pays de travailler conjointement avec nos partenaires de la coalition anti-EIIL à la lutte contre le terrorisme. L'évolution et l'intensité de la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent mettent comme jamais à l'épreuve les mesures antiterroristes existantes. Tout primitivement barbares et brutaux qu'ils soient, les terroristes d'aujourd'hui ont une longueur d'avance sur nous et sur nos technologies de pointe. Nous nous retrouvons de plus en plus en train de courir contre la montre et à la remorque. C'est pourquoi il ne peut y avoir de place, dans notre riposte, à la complaisance ou aux velléités de statu quo.

Bien au contraire, il nous faut examiner honnêtement l'incidence de nos actions sur le terrain et nous montrer à la hauteur de l'urgence de la tâche. Entre autres, cela nécessite de veiller à la cohérence totale du dispositif antiterroriste en mettant fin aux réflexes de cloisonnement bien souvent mis en cause et en faisant en sorte que toutes les composantes du système antiterroriste, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ONU, soient vraiment unies dans l'action, de l'évaluation à l'assistance et à la fourniture de conseils, en passant par l'appui et le renforcement des capacités, exactement où et quand c'est nécessaire et avec le maximum d'effet.

Comme le rappelle la résolution 2249 (2015) d'aujourd'hui, la lutte contre le financement du terrorisme est au sommet de nos priorités. Une percée est urgente à cet égard également, pour en finir avec les mesures de bric et de broc tout en recourant à une démarche globale qui tienne compte de la diversification et de la complexité croissantes des sources et des voies de financement, ainsi que des liens notoires qui existent entre terrorisme et criminalité transnationale organisée.

En outre, nous devons trouver les bonnes réponses aux difficiles questions qui se posent à l'égard des technologies et communications modernes, qui améliorent considérablement notre vie mais qui peuvent, entre de mauvaises mains, avoir des effets mortels.

Nous devons nous pencher sur la question épineuse de savoir dans quelle mesure nous sommes prêts à sacrifier de nos libertés afin de garantir notre sûreté et notre sécurité, et de façon qui n'aille pas dans le sens de la répression et des régimes oppressifs et ne donne pas aux terroristes la satisfaction de modifier notre façon de vivre.

Nous devons passer en revue d'un oeil critique la bataille que nous menons pour gagner les cœurs et les esprits, parmi les recrues terroristes potentielles, en redoublant d'efforts pour nous attaquer aux nombreuses causes profondes qui poussent les individus dans les mains des bouchers de Daech, ainsi qu'en intensifiant nos efforts de contre-propagande. Pour ce faire, des partenariats nouveaux et renforcés s'imposent aux niveaux international, régional et local, au sein desquels on puisse bien entendre la voix des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables et en tenir compte.

Enfin, il n'y a pas plus important et plus urgent que de régler la crise syrienne. Nous devons rendre l'espoir au peuple syrien. Si, à tous points de vue, nous ne pouvons considérer le régime qui est au cœur de la crise comme un partenaire dans la lutte contre Daech, nous trouvons encourageants les pourparlers de Vienne et la nouvelle dynamique qu'ils semblent engendrer, dont nous espérons qu'ils mèneront à la transition si cruellement nécessaire et à la pleine mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe).

**M<sup>me</sup> Kawar** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose réitérer mes condoléances au Gouvernement et au peuple français après les attentats terroristes lâches et atroces qui ont frappé Paris il y a une semaine. Nous rendons également hommage aux victimes des attentats terroristes criminels et meurtriers commis récemment dans le Sinaï, à Beyrouth, à Sousse, à Ankara, à Bagdad, en Libye et, aujourd'hui, au Mali. Ces actes répréhensibles illustrent sans l'ombre d'un doute la volonté des terroristes de détruire les valeurs communes qui régissent notre coexistence et montrent que la guerre contre le terrorisme est effectivement mondiale. Il est donc impératif que nous soyons tous unis, tant en paroles qu'en actes.

La Jordanie se félicite de l'adoption de la résolution 2249 (2015), pour laquelle nous avons voté parce qu'elle traduit notre conviction qu'il faut renforcer et coordonner les efforts internationaux de lutte contre l'organisation terroriste connue sous le nom d'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) – une organisation perverse qui sème la destruction et le mal dans le monde entier et qui s'efforce inlassablement de faire la preuve de ses intentions abjectes vis-à-vis de l'humanité en s'en prenant aux populations civiles. Pour s'attaquer à l'EIIL, ainsi qu'à d'autres groupes terroristes, et en triompher, il faut que nous prenions tous des mesures dans ce sens et que nous leur opposions une réponse adaptée à l'envergure du défi. Cela exige donc des

mesures à l'échelle internationale et de sérieux efforts collectifs déployés à tous les niveaux et sur tous les fronts, y compris sur les plans militaire, intellectuel et de la sécurité. Il convient également d'asphyxier le financement du terrorisme.

Nous sommes très heureux que le Conseil ait adopté cette résolution à l'unanimité, preuve de son unité face à l'EIIL, laquelle envoie un message puissant à cette organisation terroriste comme à d'autres groupes terroristes. La Jordanie réitère sa détermination à lutter contre le terrorisme par tous les moyens possibles et à œuvrer en coordination et à l'appui des efforts internationaux pour faire face au terrorisme et à l'extrémisme violent.

**M. Van Bohemen** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande affirme sa solidarité avec les victimes, les familles, les citoyens et les gouvernements qui ont subi les terribles attaques perpétrées récemment par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Les terribles événements de Paris ont eu lieu il y a une semaine et ceux de Bamako il y a moins de 24 heures. Comme d'autres orateurs l'ont souligné, ce ne sont là que deux épisodes d'une histoire meurtrière qui n'est pas terminée.

Le Conseil de sécurité doit se faire entendre dans les moments de crise. Nous sommes heureux qu'aujourd'hui, le Conseil, dans un message fort et uni, ait transmis sa détermination collective à prévenir et à éliminer la menace terroriste que font peser l'EIIL et les autres groupes terroristes en Syrie et en Iraq. La barbarie de l'EIIL et ses tueries insensées nous rappellent que le Conseil joue un rôle de premier plan pour réunir la communauté internationale autour de notre attachement collectif à la paix et à la sécurité collective.

**M. Barros Melet** (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous accueillons avec satisfaction le message fort que le Conseil de sécurité envoie par son adoption unanime de la résolution 2249 (2015). Tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable. Ceux qui fournissent un appui matériel, intellectuel ou financier au terrorisme doivent être poursuivis et répondre de leurs actes devant la justice. Il est urgent et impératif d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil, en particulier les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015), ainsi que la résolution que nous venons d'adopter.

La lutte contre le terrorisme doit s'effectuer dans le respect des obligations qui découlent du droit international et de la Charte des Nations Unies. De

la même manière, la communauté internationale doit contribuer à identifier et à éliminer les causes et conditions qui favorisent le terrorisme et l'extrémisme violent, lesquelles ne pourront pas être vaincues par les seuls moyens militaires.

Enfin, je tiens à affirmer catégoriquement que le Chili continuera d'appuyer l'action mondiale contre le terrorisme, au Conseil de sécurité comme dans tous les organismes et forums multilatéraux compétents.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola a voté pour la résolution 2249 (2015), déposée par la France, sur les attaques terroristes perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) – également connu sous le nom de Daech –, car nous pensons qu'elle représente un élément important de la lutte contre le terrorisme et des efforts visant à mettre sur pied la coalition mondiale qu'il nous fait impérativement réunir si nous voulons remporter la guerre contre le terrorisme.

Nous nous associons aux autres membres du Conseil de sécurité pour condamner ce mouvement terroriste qui, comme l'affirme la résolution, constitue une menace mondiale d'une gravité sans précédent contre la paix et la sécurité internationales. Nous faisons part de notre vive sympathie et de toutes nos condoléances aux familles des victimes des crimes odieux commis récemment par les terroristes.

L'élimination complète de l'EIIL/Daech, ainsi que de Boko Haram, des Chabab et d'autres groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité, est l'une des premières priorités de la communauté internationale. Le terrorisme international a fait la preuve de sa très dangereuse capacité à diffuser son idéologie extrémiste violente par le biais d'actes terroristes, de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme et d'attaques contre des civils innocents, et à disséminer l'intolérance et la haine de l'autre au seul motif de ses différences culturelles, religieuses ou ethniques. Les crimes abjects commis par l'EIIL/Daech incluent également la destruction du patrimoine culturel, le trafic de ressources naturelles et de biens culturels, et le recrutement de combattants terroristes – autant de crimes d'une ampleur rarement observée depuis la Seconde Guerre mondiale.

En l'état actuel des choses, le danger mortel du terrorisme faisant peser une véritable menace sur la paix et la sécurité internationales et sur la survie même de certains des pays les plus touchés, il est grand temps que la communauté internationale et les principaux

acteurs internationaux mettent de côté leurs différences, leur égoïsme national et leur arrogance et œuvrent avec détermination à forger la coalition mondiale nécessaire pour combattre et vaincre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, comme l'exige l'opinion publique internationale. Nous espérons que l'adoption de la résolution 2249 (2015), dans le sillage de ces attaques terroristes meurtrières concertées, sonnera le signal d'alarme nécessaire pour inciter les principaux acteurs mondiaux à changer radicalement d'attitude.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons saisir cette occasion pour présenter une nouvelle fois nos condoléances au Gouvernement et au peuple français, ainsi qu'aux peuples et Gouvernements des autres pays qui ont subi les derniers assauts du terrorisme, notamment l'attaque en plein vol de l'avion de ligne russe et, aujourd'hui même, l'attentat perpétré ce matin au Mali. Nous voulons également rendre hommage aux milliers d'enfants qui meurent chaque jour en Syrie – en particulier aux plus de 200 enfants assassinés impitoyablement par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour avoir refusé de rejoindre ce groupe.

La République bolivarienne du Venezuela a voté pour la résolution 2249 (2015), car nous rejetons de manière catégorique les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les motivations, les auteurs ou le lieu d'exécution. Ces actes constituent des attaques délibérées contre la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme est une violation flagrante du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme; il est également la manifestation d'un mépris total pour le droit à la vie. Nous estimons donc que pour lutter contre le terrorisme, il convient de ne pas recourir à la politique de deux poids, deux mesures : il n'y a pas de bons terroristes comme il n'y a pas de mauvais terroristes. Il est grand temps d'imprimer de la cohérence à nos efforts, de prendre des mesures conjointes, coordonnées et concertées et d'honorer nos responsabilités en tant que membres du Conseil de sécurité, conformément au mandat qui nous a été confié en vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le monde observe avec perplexité comment le recours à la violence et au terrorisme dans le but d'asservir des sociétés, des civilisations, des religions et des croyances différentes prend désormais des formes inédites, même si, fondamentalement,



celles-ci continuent d'être le résultat de pratiques dictées par l'intolérance, l'extrémisme violent et le sectarisme et obéissent très souvent à des intérêts géopolitiques visant à renverser des gouvernements légitimes et à déstabiliser le Moyen-Orient et l'Afrique.

Nous réaffirmons que ces actes terroristes mettent en péril non seulement l'intégrité territoriale, mais également l'unité politique des États, de même que la sécurité et la stabilité aussi bien de ces derniers que de la région et de la communauté internationale. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'appui militaire et logistique extraordinaire dont bénéficient les organisations terroristes, comme l'EIIL et le Front el-Nosra, leur donnant ainsi des moyens militaires considérables pour nourrir et déployer une violence aveugle, déstabiliser des gouvernements légitimes et saper l'ordre constitutionnel, ce qui, en plus de freiner le développement socioéconomique des peuples, détruit les infrastructures, les institutions ainsi que la capacité d'action et de riposte des États.

Ma délégation réaffirme, aujourd'hui plus que jamais, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes qui alimentent ce phénomène détestable et d'élaborer des stratégies efficaces et novatrices pour contrer les idéologies extrémistes et terroristes en vue de prévenir la radicalisation et d'obtenir ainsi des résultats tangibles, à court comme à long terme. Le Conseil doit agir de façon plus préventive et résoudre le plus tôt possible les conflits susceptibles de donner lieu à des actes terroristes. Les événements récents nous montrent que la vulnérabilité au terrorisme et le phénomène des combattants terroristes étrangers ont aujourd'hui une dimension mondiale. C'est pourquoi le rôle du Conseil de sécurité sera déterminant dans la lutte contre cette menace extraordinaire et sans précédent qui est en train de compromettre l'avenir de l'humanité. Il importe donc de mettre en œuvre pleinement et efficacement les résolutions qui interdisent le financement et l'entraînement des groupes terroristes, ainsi que le transfert illégal d'armes à ces derniers.

Enfin, mon pays est convaincu que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le cadre de la coopération internationale, conformément aux instruments internationaux et régionaux existants en la matière, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux normes du droit international, tout en garantissant le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit. Sinon, on risque de contribuer à la radicalisation

de ces individus. Nous espérons que les mesures prises en application de la résolution 2249 (2015) et la lutte contre le terrorisme seront toujours coordonnées avec les pays concernés, et qu'aucune partie prenante ne sera motivée par des intérêts politiques autres que la défaite du terrorisme et, dans le cas de la Syrie, l'appui au processus de négociation entre toutes les composantes de la population, y compris le Gouvernement, avec les pays de la région et la communauté internationale soutenant cet effort, dont nous espérons tous qu'il sera couronné de succès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni se félicite vivement de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2249 (2015). Aujourd'hui, nous affirmons clairement et sans équivoque que nos efforts collectifs visant à arrêter, à réprimer et à détruire l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ne connaîtront aucun répit. Que ce soit dans les rues de Paris ou de Beyrouth ou dans le ciel du Sinaï, la sauvagerie de l'EIIL ne connaît aucune limite et ne respecte aucune frontière. À sa volonté de mener des attaques dans le monde entier, nous devons répondre par notre détermination encore plus grande à le vaincre partout où il se trouve.

Trop de membres du Conseil de sécurité ici présents aujourd'hui, et trop d'autres États Membres de l'ONU, ont fait l'expérience du mépris total de l'EIIL pour la vie humaine. L'unité bienvenue que nous affichons aujourd'hui est le signe que nous ne nous laisserons pas intimider dans nos efforts pour empêcher que de telles attaques ne se reproduisent. Comme l'ont déjà dit mes collègues du Conseil de sécurité, la présente résolution constitue la reconnaissance ferme à l'échelle internationale de la menace que pose l'EIIL. Elle appelle à agir dans un cadre légal et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour contrer l'EIIL.

Comme d'autres, le Royaume-Uni a déjà pris des mesures contre l'EIIL au titre de la légitime défense individuelle et collective, ainsi que nous l'avons indiqué au Conseil. Le Conseil a établi d'importantes obligations à l'intention des États pour qu'ils prennent des mesures contre l'EIIL, stoppent les déplacements des combattants terroristes étrangers et tarissent ses sources de financement. Les récents attentats ainsi que la résolution 2249 (2015) nous rappellent que ces mesures doivent impérativement être mises en œuvre afin de garantir le succès de la riposte internationale face à l'EIIL.

Pour finir, nous sommes solidaires du peuple français et remercions la France de son leadership sur cette résolution. En tant que Président du Conseil de sécurité, je suis fier que le Conseil de sécurité ait agi

avec diligence, unité et clarté quant aux objectifs pour adopter ce puissant appel à l'action.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

*La séance est levée à 18 h 15.*